

COMMUNE DE LABARDE

Procès Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 08 juin 2011

Convocation en date du 28 mai 2011

Présents : Madame MONNEREAU Maire, Mme MEYRES, Mme DUPUY, M. RASO, Adjoint, Mme PERROY, Mr LIAUBET, Mr BARES, Mr VALENTIN, Mr LEGALLAIS, Mr FONMARTY, Conseillers Municipaux.

Procuration de Monsieur PILONORD Gil à Madame MONNEREAU Liliane

Procuration de Madame CHABOT Valérie à Madame MEYRES Armelle

Absente : Madame BARTHELEMY

Madame DUPUY Evelyne a été nommée secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2011-0806 – 01 **EXONERATION DES PENALITES DE RETARD – EXTENSION DE LA MAIRIE**

Vu le marché de travaux relatif à l'extension de la mairie d'un montant initial de 72 497.00 €

Vu la délibération n°2010-36 en date du 12 octobre 2010, relative au choix des entreprises,

Vu le Cahier des Clauses Administratives Particulières régissant les modalités d'application des pénalités de retard,

Vu l'allotissement de ce marché en 10 lots attribués aux entreprises suivantes :

- Lot N°1 – Traitement anti-parasitaire » - ENT SAPA
- Lot N°2 – « Démolition Gros œuvres » - ENT BERNARDINI
- Lot N°3 – « Etanchéité » - ENT STEIB
- Lot N°4 – « Menuiseries extérieures » - ENT RICHARD ALU
- Lot N°5 – « Menuiseries intérieures » - ENT BRUNET
- Lot N°6 – « Plâtrerie isolation » - PLATRERIE MAU
- Lot N°7 – « Chauffage » - ENT MONCERE
- Lot N° 8 – « Electricité » - ENT VIDEAU
- Lot N° 9 – « Sols scellés » - ENT CAP CARRELAGE
- Lot N°10 – « Peinture » - NET CAPY PEINTURE

Vu les ordres de services de démarrage des travaux en date du 20 octobre 2010

Vu les procès verbaux de réception en date du 26 avril 2011,

La durée d'exécution des travaux était de 8 mois.

Considérant qu'une erreur de date s'est glissée dans l'acte d'engagement de l'entreprise BERNARDINI,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- **D'exonérer** l'ensemble des entreprises titulaires du marchés de travaux relatifs à l'extension de la mairie de pénalités de retard.

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2011-0806 – 02

CONVENTION FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT – LOGEMENT SOCIAL
AUTORISATION DE SIGNER

Vu la délibération n° 2011-0103-02 du 01 mars 2011 accordant l'attribution du logement social situé 1 place des Anciennes Ecoles à Mademoiselle VABRE Céline.

Vu le contrat de location en date du 13 mai 2011,
 Madame le Maire informe ses collègues qu'une convention tripartite avec la Caisse d'Allocations Familiales (FSL) et le locataire doit être prise afin de prendre en charge les frais en cas de défaillance de ce dernier dans le paiement des loyers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 12 voix pour, 0 voix d'abstention et 0 voix contre :

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de garantie auprès du Fonds de Solidarité Logement pour une durée de trois années.

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2011-0806 – 03
REVISION ANNUELLE DU LOYER – LOGEMENT SOCIAL

Madame le Maire propose à ses collègues la révision à la date anniversaire du loyer situé 1, Place des Anciennes Ecoles et actuellement occupé par Madame Millère Christine.

Après avoir pris connaissance de l'indice de référence publié par l'INSEE et servant de base au calcul de la révision des loyers (article N°9 de la loi n°2008-111 du 08 février 2008),

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 12 voix pour, 0 voix d'abstention et 0 voix contre :

DECIDE, d'appliquer l'augmentation en vigueur au 1^{er} juillet 2011, à savoir :

Montant toutes charges comprises du loyer mensuel : **351.20 €**

Dont :

- Loyer appartement : **308.41 €**
- Location du garage : **25.08 €**
- Entretien environnement : **11.21 €**
- Ordures ménagères : **6.50 €**

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2011-0806 – 04
MARCHE PUBLIC – RESTAURATION SCOLAIRE
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES - CONVENTION

Vu la nécessité de trouver un prestataire de service pour les repas au restaurant scolaire à partir de la rentrée scolaire 2011/2012

Vu les souhaits des communes de Cantenac et de Labarde de regrouper la prestation concernant les repas des restaurants scolaires

Dans un souci d'économie d'échelle, dans la mesure où les repas enfants et adultes sont communs au deux restaurants scolaires, il vous est proposé conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, la création d'un groupement de commandes entre les deux collectivités.

Un projet de convention annexé à la présente délibération vous est proposé pour,

- définir le fonctionnement du groupement,
- désigner un coordonnateur parmi les membres du groupement ayant qualité de pouvoir adjudicateur lequel sera chargé, au nom de l'ensemble des membres du groupement de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, de l'organisation de la consultation pour la fourniture et la livraison en liaison froide des repas aux restaurants scolaires.
- d'engager chaque membre à signer avec le contractant un marché à hauteur de ses besoins préalablement définis.

Une commission d'appels d'offres sera spécialement constituée, comprenant, outre le Maire de la collectivité assurant la charge de la coordination, 3 membres issus des deux collectivités, soit 1 membre de la commune de Cantenac et 2 membres de la commune de Labarde.

Vu la candidature de Madame DUPUY Evelyne, en qualité de titulaire,

Vu la candidature de Monsieur PILONORD Gil, en qualité de suppléant,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 12 voix pour, 0 voix d'abstention et 0 voix contre :

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la commune de Cantenac et la commune de Labarde.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et la livraison en liaison froide des repas aux restaurants scolaires.

ELIT Madame Evelyne DUPUY en qualité de titulaire et Monsieur Gil PILONORD en qualité de suppléant pour siéger au sein de la commission d'appels d'offres du groupement de commandes pour les repas aux restaurants scolaires.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer, par délégation, le marché à intervenir.

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2011-0806 – 05
REVISION TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

Madame le Maire propose à ses collègues la révision au 01 septembre 2011, des tarifs du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 12 voix pour, 0 voix d'abstention et 0 voix contre :

DECIDE d'adopter une augmentation de **2 %** à compter du 01 septembre 2011, sur les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire, comme suit :

◆ **Restaurant scolaire :**

- 2.55 € le repas enfant
- 4.30 € le repas adulte

◆ **Garderie périscolaire**

- 0.40 € la demi-heure avec le goûter fourni par la commune

2011-0806/06 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame le Maire

Proposition d'avancement de grade pour Madame LEROY Michèle.

Etant en attente du résultat de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, cette délibération est reportée à une date ultérieure.

Questions diverses :

- ◆ Madame le Maire nous propose une réunion informelle afin de débattre du Projet Départemental de Coopération Intercommunale. Celle-ci est fixée au vendredi 1^{er} juillet à 18 heures 30.
- ◆ Monsieur FONMARTY fait le bilan positif de la journée de nettoyage du marais. Il nous informe que l'Entreprise SUREAU commence les travaux de curage des fossés jeudi 16 juin 2011.
- ◆ Monsieur FONMARTY nous fait part que des balades en vélos auront lieu en juillet et Août sur le Port de Lamarque.
- ◆ Monsieur LEGALLAIS nous informe que le site de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire est en service.
- ◆ Madame le Maire fait le compte rendu de la réunion avec les parents d'élèves.
- ◆ Monsieur BARES tient à féliciter Monsieur DEDIEU pour l'organisation et la réussite de la VTV.

La séance est levée à 22 heures 25.